



[Accueil](#) > Prélèvement Bancaire

# Prélèvement Bancaire

A A



Vous souhaitez faciliter vos démarches pour le paiement des factures mensuelles ?

Optez pour le prélèvement bancaire !

## Save the dettes !

Les prestations petite enfance, enfance et jeunesse font l'objet d'une facturation mensuelle. Pour l'ensemble des factures non réglées en fin de mois, la Ville transmet ces impayés au Trésor Public (cf. Trésorerie de Saint Herblain). Ce dernier se charge alors de relancer les familles afin de recouvrer le montant de la facture.

Il est important que les familles sachent qu'à l'occasion de ces relances, des frais supplémentaires peuvent être appliqués, de même qu'en cas de non-paiement des factures, la Ville se réserve la possibilité de refuser les demandes d'inscriptions aux services d'accueil de la Petite Enfance et de la Jeunesse (camps/séjours , Accueils de loisirs, stages).

Ces impayés ou retards sont le plus souvent dus à des oublis. C'est pourquoi, pour simplifier vos démarches et éviter ces pénalités ou désagréments, la Ville vous invite à adhérer au prélèvement automatique !

Ainsi, vous n'aurez plus à vous soucier, à chaque fin de mois, du paiement de cette facture.

## Comment faire ?

Rien de plus simple ! J'adresse ma demande par courriel (ou courrier) accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire à [espacefamille@mairie-orvault.fr](mailto:espacefamille@mairie-orvault.fr) ou à l'accueil de la Direction Education Enfance Jeunesse.

A réception, le Régisseur Espace Famille vous transmettra une demande d'autorisation de prélèvement et le

[reglement\\_prelevement\\_bancaire.pdf](#)

[reglement\\_prelevement\\_bancaire.pdf](#) (164 Ko - .pdf)

à lui retourner signés.


Une fois ces documents réceptionnés, une réponse par courriel vous indiquera la date de mise en œuvre du prélèvement.

## Quand se fait le prélèvement ?


A chaque début de mois, vous recevez votre facture. Celle-ci sera prélevée directement sur votre compte bancaire le 5 du mois suivant.

En cas de question ou de contestation de votre facture, sachez que vous conservez la possibilité d'adresser votre demande à [espacefamille@mairie-orsvult.fr](mailto:espacefamille@mairie-orsvult.fr) avant le 20 du mois en cours.

Pour plus d'infos, contactez le service Espace Famille !

 Dans l'agenda
mar, 22/10/2019 - 14:00 - 17:00 <b>UDAF 44 - Micro-crédit, aide à la gestion au Kiosque</b>
mer, 23/10/2019 - 09:00 - 12:00 <b>Roule Galette, un lieu de rencontre, d'échange et de jeu parents-enfants</b>
mer, 30/10/2019 - 09:00 - 12:00 <b>Roule Galette, un lieu de rencontre, d'échange et de jeu parents-enfants</b>
lun, 04/11/2019 - mer, 11/12/2019 <b>Inscription Vacances de Noël- Accueil de loisirs et stages</b>
mer, 06/11/2019 - 09:00 - 12:00 <b>Roule Galette, un lieu de rencontre, d'échange et de jeu parents-enfants</b>
mer, 06/11/2019 - 10:00 - 11:00 <b>Atelier Montessori</b>

[Voir tous les événements](#)

 Dans l'actualité
<b>Novembre Africain</b>
<b>« Cap sur les projets ! » : une édition 2019 ouverte sur le monde</b>
<b>Deux repas végétariens par mois à la cantine</b>
<b>Venez découvrir les lieux d'Accueil Enfants/Parents sur la commune</b>
<b>Cap sur les projets!</b>
<b>Le groupe scolaire de la Salentine s'agrandit</b>

## Contact

[espacefamille@mairie-orsvult.fr](mailto:espacefamille@mairie-orsvult.fr)

02 51 78 33 00

---

Source URL: <https://www.orsvult.fr/enfance-jeunesse/espace-famille/facturation/prelevement-bancaire>